

D. Eh?—R. Je n'ai pas eu cette intention.

D. Avec la méthode que vous avez adoptée, vous couvriez cette transaction, en recevant ces enveloppes plutôt que de payer l'argent au Receveur-général?—R. Je n'ai jamais pensé à cela.

D. Cependant, voilà la lettre que vous avez envoyée après que le secrétaire vous eut demandé de faire parvenir ce chèque au comptable. Ce n'est pas ce que vous avez fait, mais vous l'avez renvoyé à la *Barber & Ellis Co.*, leur demandant de vous adresser un paquet d'enveloppes que les commissaires ne vous avaient ni commandé d'acheter ni de demander des soumissions n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Vous n'étiez pas autorisé à commander ces enveloppes, et vous n'aviez pas besoin de cette quantité?—R. Nous en avions besoin, les enveloppes n° 8 sont encore épuisées; nous n'en avons plus une seule.

D. Oui, mais apparemment, comme question d'affaires courantes, vous deviez obtenir l'autorisation des commissaires avant de commander ces enveloppes?—R. Non, nous ne dépensons pas d'argent, il n'y avait pas de déboursé si ce n'est 73 centins.

D. Si vous pouviez acheter les 125,000 enveloppes pour \$87 de moins, pourquoi ne l'avez-vous pas fait?—En prenant plus d'enveloppes, vous étiez obligé de dépenser ces \$87. Est-ce que ce n'était pas dépenser l'argent?—R. Nous n'aurions pas pu les acheter à aussi bon marché ailleurs.

D. C'est une autre question. La *Barber & Ellis Co.*, après avoir reçu votre lettre, répond ce qui suit en date du 6 janvier 1906. Ceci vous est adressé.

"Nous accusons réception de votre lettre du 3 courant, et serons très heureux de vous procurer les enveloppes n° 8, au montant de \$87.05. Nous vous ferons remarquer que nous n'avons pas en magasin le papier "Empire Bond" pour faire ces articles, et que de plus la manufacture qui fait cette sorte de papier a été fermée afin de poser une nouvelle machine. Nous ne pouvons nous procurer ce papier à présent. Nous les ferons en "Hercules Bond", qui est exactement la même qualité de papier, avec un filigramme différent. Nous vous donnerons la même pesanteur, soit 20 livres. Si vous n'êtes pas satisfait, veuillez nous le laisser savoir par retour du courrier."

Ainsi la transaction que vous aviez faite avec la *Munroe Commission Company* est biffée entièrement. Vous ignorez M. Gorman, vous ignorez la *Munroe Commission Company*, et vous vous engagez dans une transaction tout à fait différente avec la *Barber & Ellis Co.* Vous avez commandé un plus grand nombre d'enveloppes que vous n'étiez autorisé à le faire?—R. Non, la *Munroe Commission Co.*, conservait ses droits quand même.

D. Mais vous l'aviez mise de côté entièrement.

L'Honorable M. FIELDING s'est objecté.

Par M. Barker:

D. Le cas est-il tel que je l'ai posé, voilà ce que je demande maintenant?—R. Ma réponse à cette question est que ma conduite dans cette affaire n'empêche pas la *Munroe Commission Company* de poursuivre la *Barber & Ellis Co.*, pour sa commission. Elle pourrait encore en appeler aux tribunaux pour obtenir sa commission. Si la *Barber & Ellis Co.*, consentait à nous donner la commission qui aurait dû appartenir à la *Munroe Commission Co.*, nous n'avions absolument rien à y voir.

D. Vous pensiez que ça ne faisait pas de différence, bien que vous eussiez reçu la valeur?—R. Je n'ai pas eu d'objection à la recevoir.

D. Il ne vous est jamais venue à l'idée que la *Munroe Commission Co.*, pouvait vous poursuivre et non la *Barber & Ellis Co.*?—R. Elle ne pouvait pas me poursuivre.

D. Pas après que vous eussiez fait une transaction avec elle?—R. Non.

D. Elle pouvait poursuivre le gouvernement, par vous, peut-être. Quoiqu'il en soit, vous n'avez jamais demandé à la *Munroe Commission Co.*, si elle consentait à ce changement n'est-ce pas?—R. Au sujet de l'argent renvoyé.